



Horaires des entraînements 2018 - 2019

Eveil Athlétique, Poussines et Poussins	Mercredi 17h30 - 18h45
Benjamin(e)s et Minimes	Mercredi 16h15 - 18h15 Vendredi 18h - 20h
Ca.Ju.Es.Se.Ma. (Toutes spécialités)	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 18h15-20h15. Samedi, Dimanche 10h-12h
Seniors et Masters (Compétition)	Lundi (groupé NMA : PPG) 19h30-21h30, Mercredi, vendredi 18h45-21h30 Mardi, Jeudi 18h - 20h Dimanche 10h - 12h
Seniors et Masters (Loisir et Jogging)	Mardi, Jeudi 18h45 - 20h
Marche nordique	Lundi 19h - 20h30 Mercredi 14h30 - 16h Samedi 9h30 - 11h

Jusqu'aux juniors, obligation de participer aux championnats de cross-country et/ou salle ainsi que sur piste.

Les organisations de manifestations sportives ou autres constituent des moments forts de la vie du club.

ATTENTION :

La procédure d'Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques est codifiée dans le code du sport : D. 232-72 à D. 232-85. L'A.U.T. s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD. Pour plus de détails voir le site de l'A.F.L.D. : www.afld.fr

MECENAT :

Une entreprise qui verse un don à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général peut bénéficier d'une déduction fiscale. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à un avantage fiscal. Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel.

Si l'entreprise a effectué son don sous forme de mécénat en nature ou de compétence, en contribuant avec des moyens (produits ou services), cette contribution est alors valorisée au prix de revient, ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Le Dossier ne sera traité que s'il contient les 4 documents sous enveloppe.

- **Bulletin d'adhésion 2018-2019**
- **Certificat médical de moins de 6 mois ou QS-Sport réception@FFA**
- **Chèque de cotisation à l'ordre de HERBAUGES ATHLE 44**
- **Chèque de caution de 10€**

A envoyer à :

**LE MAGUERESSE Loïc
14, rue de la Mône
44860 PONT-ST-MARTIN.**

Renseignements :

Mail : l.le-magueresse@wanadoo.fr
Téléphone : 02 40 32 70 61

Prix des licences pour la saison 2018 - 2019 (du 01/09/2018 au 31/08/2019)

-Réduction de 10% pour les familles nombreuses à partir de 3 licences payées.

Type	Catégorie	Année du licencié	Prix €
Athlé Compétition*	Senior - Master	Avant 1997	125€ + chèque caution Bénévolat
	Espoir	1997 à 1999	120€ + chèque caution Bénévolat
	Junior- Cadet	2000 à 2003	
	Minime	2004 à 2005	voir Annexe + chèque caution Bénévolat
	Benjamin	2006 à 2007	
Athlé Découverte	Poussin- Eveil Athlétique	2008 à 2011	115€ + chèque caution Bénévolat
Athlé Running**	Toutes catégories	Avant 1997	
Athlé Santé (marche nordique)	Adultes	-	
Athlé Encadrement***	Toutes catégories	-	HA44***
HANDISPORT Compétition	- 20ans + 20ans		# 27€ # 62.50€
HANDISPORT Loisir / cadre***			27€

* Licence pour toutes les compétitions officielles et les championnats F.F.A. nécessaire pour les Interclubs.

** Licence pour les courses hors-stade et nature qui ne sont pas des championnats F.F.A.

*** Le coût de ces licences est pris en charge par le club (participation obligatoire à 1 tour des Interclubs adultes pour les juges).

Licence pris en charge par le club si licence compétition FFA

CHEQUE CAUTION BENEVOLAT

Un chèque de caution de 10€ vous est demandé pour la saison 2018-2019.

Ce chèque vous sera remis en cas d'acte(s) bénévole(s) réalisé(s) au cours de la saison

ANNEXE

Mode d'emploi des cotisations benjamins et minimes.

Notre association fait évoluer ses tarifs pour mieux s'adapter aux contraintes actuelles (déplacements, emplois, ...) ainsi que pour fidéliser ses pratiquants et les encourager dans la pratique du sport qu'ils ont choisi.

Vous retrouverez donc ci-après la nouvelle grille tarifaire ainsi qu'une aide à sa compréhension.

BENJAMIN(E) et MINIMES (né entre 2007 et 2004) :

=> 2 séances par semaine, sauf juillet et août, les mercredis (16h15 - 18h15) et vendredis (18h - 20h)

Nouvelle adhésion* : 130€

*le passage de poussin(e) à benjamin(e) est considéré comme une nouvelle adhésion (licence compétition)

Renouvellement : 180 € (sauf réduction*)

*des réductions sont accordées en fonction de l'implication lors de l'année précédente selon le barème suivant :

Participation à + de 66% des entraînements : **40€ de remise**

Participation à + de 50% des entraînements : **20€ de remise**

ET/OU

Participation à + de 5 compétitions dans l'année : **25€ de remise**

Participation à + de 3 compétitions dans l'année : **10€ de remise**

Les remises sont cumulables, c'est à dire qu'un athlète ayant pris part à + de 66% des séances et ayant fait + de 5 compétitions se verra accordé une réduction de 65€ (*soit une licence à 180€ - 40€ - 25€ = 115€*).

Un tableau indiquant le montant de la réduction dont vous bénéficiez est affiché au club.

Ce montant vous a également été transmis par email à l'adresse renseignée lors de la 1ère inscription.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le responsable Boris Daviaud à l'adresse suivante : bdaviaud@gmail.com

Piste d'athlétisme des Ormeaux à Bouaye

Agrément jeunesse et sports : 4451294 - Déclaration Préfecture : 0442024620

Herbauges Athlé 44



Bulletin d'inscription saison 2018-2019

Nom : EN CAPITALES

Renouvellement

Prénom (1) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Prénom (2) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Prénom (3) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Prénom (4) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Adresse Email :@.....

Je demande une attestation
Pour remboursement Comité Entreprise

Je joins une attestation
Pour remboursement Comité Entreprise

Montant de cotisation :

Athlète (1): € Athlète (2): € Athlète (3): € Athlète (4): €

Coût global : € remise de 10% si 3 adhérents :

Signature au verso

Certificat médical / Questionnaire Santé sport (Articles L 231-2 et L 231-2-1 du Code du Sport) :

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** datant de **moins de six mois** à la date de prise de **la première Licence ou répondu au QS sport (questionnaire santé sport) pour un renouvellement.**
- Pour la Licence Athlé Santé, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la **pratique de l'Athlétisme** datant de **moins de six mois** à la date de prise **de la première Licence ou le QS sport (questionnaire santé sport) pour un renouvellement.**

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport) :

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 euro TTC.

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France. J'autorise la publication de mon image sur le site Internet du club (<http://herbauges-athle44.fr>) dans le cadre des manifestations sportives et/ou des événements de la vie du club.

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Déplacements du club :

J'autorise mon (mes) enfant (s) à prendre le car ou tout autre type de transport (voiture de bénévoles, dirigeants, entraîneurs...) à chaque fois que cela sera nécessaire au cours des activités du club.

Santé et anti-dopage :

J'autorise également les entraîneurs de mon (mes) enfant (s) et les dirigeants du club à prendre toute décision de soin, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constaté par un médecin, et ce dans l'impossibilité de me joindre.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang de mon (mes) enfant (s).

Charte Sportive club : Je reconnais avoir pris connaissance de la charte sportive du club d'**HERBAUGES ATHLE 44** et adhère pleinement à ses valeurs. (consultable sur le site Internet du club <http://herbauges-athle44.fr>)

Date : / /2018

Signature du demandeur
Obligatoire

Signature du représentant légal (mineurs)
Obligatoire

Réservé au club :

Date certificat médical ou **QS sport**:

athlète(1)

athlète(2)

athlète(3)

athlète(4)

Règlement :

-Chèque - Espèces - Pass' sport - Coupon sport - Ch. vacances **acceptés avant le 30/09/18**